

TARIFS Élèves nationaux et tiers 2023/2024

1. Droits de Première Inscription (DPI):

Enfant de nationalité nigériane ou non française : 4450 € (quatre mille quatre cent cinquante euros)
 (versement unique lié personnellement et nominativement à chaque nouvel inscrit)

Cette somme est réglable dans son intégralité au moment de l'inscription et au plus tard le 31/05/2023 et n'est pas remboursable. En l'absence de ce règlement, l'élève ne peut être inscrit sur les listes de l'établissement.
Pas de droit de première inscription à régler pour toute inscription en maternelle.

2. Droits d'inscription par enfant inscrit:

Frais scolaires annuels par niveau	Enfant de nationalité nigériane ou non française
	En Euros
Maternelle	Eur 10 746
Elémentaire	Eur 10 746
Collège	Eur 12 199
Lycée	Eur 14 188

3. Modalités de paiement :

⇒ une avance de 500 euros par élève est exigée au moment de l'inscription ou de la réinscription et au plus tard le 31/05/2023 pour valider la procédure. ⇒ Le paiement des frais de scolarité est dû à réception de la facture correspondante. ⇒ Paiement en € de préférence, par virement bancaire sur le compte ci-contre. ⇒ Paiement en dollars ou en naira possible, selon le règlement financier	COMPTE	ASSOCIATION FRANCAISE DE NIGERIA
	Domiciliation	BANQUE TRANSATLANTIQUE
	Code banque	30568
	Guichet	19904
	N° compte	00034750601
	clé	
	IBAN	FR7630568199040003475060127
	BIC SWIFT	CMCIFRPP
MERCI D'INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DE VOTRE ENFANT DANS L'OBJET DU VIREMENT, SANS QUOI CE DERNIER NE POURRA VOUS ETRE IMPUTE. Merci de vous référer au règlement financier pour le détail des conditions en vigueur.		